

NOM – PRENOM :

Discipline :

Etablissement (lieu du stage) :

A DEPOSER SUR LE FORMULAIRE COLIBRIS DEDIE : <https://portail-lyon.colibris.education.gouv.fr/personnels-enseignants-deduction-et-psy/2d-public-fonctionnaires-stagiaires/>

DEMANDE DE CLASSEMENT DES LAURÉATS DES CONCOURS DANS LE CORPS :

- **DES CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION**
- **DES PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE**
- **DES PROFESSEURS CERTIFIÉS**
- **DES PROFESSEURS D'EPS**
- **DES PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL**
- **DES PROFESSEURS AGRÉGÉS**

Réf. Décret n°51-1423 du 5 décembre 1951 modifié portant règlement d'administration publique pour la fixation des règles suivant lesquelles doit être déterminée l'ancienneté du personnel nommé dans l'un des corps de fonctionnaires de l'enseignement relevant du ministère de l'éducation nationale.

En application des dispositions du statut particulier des professeurs agrégés (décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 modifié), des professeurs certifiés (décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 modifié), des professeurs d'EPS (décret n° 80-627 du 4 août 1980 modifié), des conseillers principaux d'éducation (décret n° 70-738 du 12 août 1970 modifié), des psychologues de l'éducation nationale (décret n° 2017-120 du 1er février 2017 modifié) et des professeurs de lycée professionnel (décret n°92-1189 du 6 novembre 1992 modifié), les stagiaires sont reclassés dès leur entrée en stage. Cette opération consiste à déterminer l'échelon et par conséquent l'indice de rémunération du stagiaire.

Selon le concours (externe, interne, 3ème concours) auquel le stagiaire a été admis (sous réserve de présentation des pièces justificatives), certaines activités professionnelles antérieures dans le secteur public ou privé, dans des fonctions enseignantes ou non, peuvent être prises en compte et permettent un classement à un échelon plus élevé, donc à une rémunération indiciaire supérieure.

L'échelon détenu par l'agent est également pris en compte dans le calcul de certains barèmes, pour le mouvement notamment.

Il revient à chaque stagiaire de compléter et retourner impérativement cette fiche complétée et signée, même en l'absence de services à valoriser.

Les agents sont invités à renseigner un état exhaustif de leur carrière.

Seuls les services dûment attestés par une pièce justificative pourront être étudiés et seront pris en compte dans la limite de la réglementation en vigueur.

NB : les personnels en détachement dans un corps après inscription sur **une liste d'aptitude** ne sont pas concernés par ce type de classement.

I – SITUATION ACTUELLE : (Cocher les cases correspondantes)

- Stagiaire précédemment titulaire d'un corps d'enseignant du second degré : ☐ Oui ☐ Non
- Lauréat de : ☐ AGREGATION ☐ CAPES ☐ CAPET ☐ CAPEPS ☐ CONCOURS CPE
☐ CONCOURS PSY-EN ☐ CAPLP
- Discipline :
- Admis au concours :
☐ EXTERNE ☐ INTERNE ☐ 3^{ème} CONCOURS ☐ Réservé Session :

II – SITUATION AVANT VOTRE NOMINATION EN QUALITE DE STAGIAIRE :

- a) J'atteste n'avoir aucun service à reprendre ☐ Oui ☐ Non
↳ Ce document doit être déposé même si vous n'avez pas de services à valoriser.

b) Avez-vous exercé dans le public (agent de l'Etat ou des collectivités territoriales) ?

☐ Oui ☐ Non

↳ Compléter le Tableau 1 page 4

Si oui, étiez-vous titulaire ?

☐ Oui dans quelle administration ?
dans quelle catégorie ? (A, B ou C)
date de titularisation :
dernière promotion (joindre l'arrêté) :
échelon : à compter du :

☐ Non étiez-vous ? contractuel ☐
autres ☐ précisez
dans quelle administration ?
à quel indice ? (joindre la fiche de paye)

c) Avez-vous exercé dans l'enseignement privé ?

☐ Oui ☐ Non

↳ Compléter le Tableau 2 page 5

d) Avez-vous exercé une activité professionnelle dans le secteur privé ?

☐ Oui ☐ Non

↳ Compléter le Tableau 3 page 6

e) Avez-vous effectué votre scolarité à l'Ecole Normale Supérieure ?

☐ Oui ☐ Non

↳ Joindre le justificatif de scolarité à l'ENS et le contrat doctoral

f) Avez-vous effectué des services d'enseignement hors de France ?

☐ Oui

☐ Non

↳ Joindre l'annexe 3 après validation par le Ministère des affaires étrangères et l'attestation des services faits à l'étranger

III - SERVICE NATIONAL ACTIF :

☐ Exempté

☐ Réformé

☐ Accompli : incorporé le.....
libéré le.....(joindre le justificatif)

☐ Participation à la journée d'appel de préparation à la défense, date :.....(joindre le justificatif)

DECOMPTE DES SERVICES ACCOMPLIS

- Mentionnez dans l'ordre chronologique les services accomplis.
- Les disponibilités et les congés éventuellement obtenus en dehors des congés annuels sont également à indiquer de manière précise (nature et durée).
- En cas de besoin, établissez vos services sur papier libre, en respectant les en-têtes de colonnes (les informations concernant la durée, les périodes, la modalité d'exercice - temps complet ou temps partiel, sont indispensables).

Tableau 1 : services accomplis dans l'enseignement public

Joindre **obligatoirement** les états de service correspondant (à réclamer à votre ancien service de gestion).

Nom et adresse de l'établissement d'exercice	Fonction (indiquer le corps, le grade, la catégorie et le statut : titulaire, stagiaire, contractuel, autres)	Quotité horaire hebdomadaire sur temps complet	Période d'exercice		Durée		
			Du jj/mm/aa	Au jj/mm/aa	ans	mois	jours
Exemple : Collège XXXXXX 40 rue YYYYYYY 69007 LYON	Professeur de mathématiques contractuel Catégorie A CDD	12h/18 heures	01/09/2022	31/03/2023	0	7	0
			Total				

Tableau 2 : services accomplis dans l'enseignement privé (sous et hors contrat)

Joindre obligatoirement les états de service correspondant (à réclamer à votre ancien service de gestion).

Nom et adresse de l'établissement d'exercice	Etab. sous contrat	Etab. hors contrat	Fonction (indiquer le corps, le grade, la catégorie et le statut : titulaire, stagiaire, auxiliaire, contractuel)	Quotité horaire hebdo. sur temps complet	Période d'exercice		Durée		
					Du jj/mm/aa	Au jj/mm/aa	ans	mois	jours
					Total				

Tableau 3 : activités professionnelles dans le secteur privé

Joindre l'attestation employeur comportant impérativement la date de début et la date de fin ainsi que les quotités travaillées (en heure ou en pourcentage d'activité).

Joindre toute modification de contrat relative à la quotité de travail.

EMPLOYEUR (dénomination, adresse précise)	Fonctions	Quotité de travail (en heures ou en %)	Période d'exercice		Durée		
			Du jj/mm/aa	Au jj/mm/aa	ans	mois	jours
Exemple : SOCIETE ABCD 25, rue XYZD 69007 LYON	Chargé d'affaires (cadre commercial)	100%	01/03/2005	31/08/2023	18	6	0
			Total				

Je, soussigné(e).....atteste l'exactitude des renseignements
portés ci-dessus.

à....., le.....,
(signature du demandeur)